



Période vacances/non présentation d'enfants

Par **Nad04000**, le **24/09/2022** à **12:12**

Bonjour, je vous explique actuellement séparé du père de mes enfants d'un comme un accord nous avons mis en place une convention parentale où le père de mes enfants se voit octroyé la totalité des petites vacances et 1 année sur 2 Noël où le jour de l'an, étant donné que je me suis éloigné de son domicile j'ai naturellement pris en charge les frais de transport, cette année il doit avoir les enfants pour Noël, je lui ai demandé si c'était possible que je lui descende nos enfants à partir du 21 Décembre au lieu du 17 car j'étais en vacances à partir du 21 et que cela me ferait économiser un allé/retour car dans ce cas là je resterais sur place dans ma famille pour les fêtes et que je récupérerais les enfants à la fin de sa période en respectant bien évidemment la durée auquel il doit avoir les enfants, malheureusement l'entente entre lui et moi n'est pas très bonne, ma question est est-ce que si malgré il refuse si je lui présente les enfants quand même le 21, est-ce qu'il peut porter plainte pour non présentation d'enfants ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses